Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B **RÈGLEMENT (CE) Nº 2423/2001 DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

du 22 novembre 2001

concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires

(BCE/2001/13)

(JO L 333 du 17.12.2001, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 25/2009 de la Banque centrale européenne du 19 décembre 2008	L 15	14	20.1.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001R2423:20080104:FR:PDF